



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 octobre 2016
19 heures 00

CS/MG

N° 002060

Animation Jeunesse -
convention dans le
cadre du Contrat
Enfance Jeunesse :
actions éligibles

Affiché le :

Le mardi 18 octobre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 12 octobre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

La délibération n° 1932 du 8 décembre 2015 a approuvé la signature de la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse pour une durée de quatre ans, entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales, et la Mutualité Sociale Agricole.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2015 – 2018 est un dispositif par lequel la collectivité s'engage à mener une politique éducative sur son territoire. Ce dispositif est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus

Les actions éligibles et contractualisées sont subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole en fonction du taux de fréquentation d'un montant plafonné et à hauteur de 55 % du reste à charge plafonné.

Une partie de ces actions est réalisée par une association partenaire l'APAS (Association Paritaire d'Action Sociale) qui s'est engagée à proposer des accueils de loisirs aux enfants de 3 à 6 ans au local "L'arbre à lire" sis place Delattre de Tassigny à Apt, et de 6 à 12 ans au centre social Maison Bonhomme sis 455 avenue de Verdun à Apt.

Le montant des actions réalisées par l'APAS s'élève à **14 900 €**

La convention avec l'association APAS partenaire de la commune est présentée au conseil.

En conséquence, il est demandé au conseil de délibérer pour approuver l'action **2016** proposée par l'APAS (centre social) dans le cadre du contrat enfance jeunesse, et à autoriser le Maire à signer la convention

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

APPROUVE l'action **2016** réalisée par l'APAS.

AUTORISE madame Le Maire à signer la convention avec l'APAS

APPROUVE le montant total de la dépense à la charge de la commune de **14 900 €** au bénéfice de l'APAS

DIT que la somme est inscrite au chapitre 67 article 6745 du budget primitif **2016**.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI